

Le 14 janvier 2016

Vers un partenariat stratégique renforcé entre les Universités d'Angers et du Maine.

L'Université d'Angers (UA) et l'Université du Maine (UMaine) sont membres de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL). C'est au sein de cette ComUE, fédérale en réseau, qu'elles souhaitent renforcer leur partenariat.

Des complémentarités importantes existent entre les deux établissements, aussi bien en formation qu'en recherche (santé, biologie, STAPS, économie-gestion, mathématiques, LLSHS, ingénierie, matériaux...), sources de synergies mutuelles qu'il faut exploiter. Elles ont des Ecoles Doctorales communes. Elles gèrent ensemble de nombreuses formations cohabilitées. Elles partagent plusieurs équipes de recherche, soit bi-site, soit dans le cadre d'UMR multisites. Fortes d'une histoire collaborative riche et de nombreux projets communs, elles souhaitent s'engager dans un partenariat stratégique renforcé. Au delà de ce partenariat stratégique, la question d'un rapprochement institutionnel des deux établissements, doit être posée et débattue, au cours du prochain contrat, au sein des deux communautés universitaires, en lien avec les collectivités locales.

Cette volonté de collaboration renforcée entre les deux universités va se traduire concrètement par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique qui aura pour missions de dresser un état des lieux exhaustif des collaborations existantes, d'identifier celles à renforcer et à construire, de mettre en place des groupes de travail participatifs, afin d'engager une réflexion collective qui devra aboutir à un projet de partenariat stratégique renforcé et à la définition de la forme institutionnelle de regroupement la plus appropriée pour les des deux universités.

Pourquoi une telle démarche ?

La mise en place de la loi ESR a donné lieu à une recomposition en profondeur du paysage de l'ESR en France. Elle questionne la place de chaque université et établissement dans les nouveaux écosystèmes institués, notamment les ComUE. Dans ce cadre, l'UA et l'UMaine se sont pleinement engagées dans la mise en place de la ComUE UBL. Elles ont joué un rôle majeur dans sa construction et en particulier dans l'élaboration de statuts démocratiques, œuvrant à la mise en place d'une gouvernance collégiale de la ComUE UBL, renforçant sa nature collaborative, fédérale en réseau, respectueuse de l'identité de chaque membre. Les deux universités entendent également prendre toute leur place dans la vie de la ComUE UBL et son développement en faisant valoir leurs points forts et leurs domaines d'excellence, tant en recherche qu'en formation, contribuant à transformer

les logiques de compétition en logiques de coopération en accord avec le document d'orientation stratégique de la ComUE UBL.

Cependant, le risque d'un recentrage de la ComUE UBL sur le triangle Nantes, Rennes et Brest, aux dépens des autres sites universitaires, accentué par le statut de métropole de ces 3 sites, ne peut pas être ignoré. Aussi, le processus de rapprochement entre les universités du Maine et d'Angers dans le but de renforcer l'axe universitaire Angers-Le Mans et les territoires qu'il recouvre doit être poursuivi. Ce partenariat stratégique est la garantie d'un développement équilibré des territoires en terme d'ESR sur l'ensemble de notre Région. Il s'agit d'une démarche visant à structurer et renforcer l'enseignement supérieur et la recherche, le transfert de technologie et l'innovation dans la partie Est de la ComUE UBL et de faire en sorte que les deux sites universitaires du Mans et d'Angers et leurs sites secondaires à Laval et Cholet se donnent des atouts supplémentaires pour être encore plus attractifs aux yeux des étudiants, des enseignants chercheurs et des chercheurs, afin de remplir avec efficacité l'ensemble de leurs missions d'universités de plein exercice pour le développement scientifique, culturel et socio-économique de leurs territoires.

Les deux universités sont des universités de taille moyenne, très actives dans le réseau des Universités de Tailles Moyennes qui regroupe plus d'une vingtaine d'universités qui assument pleinement leurs missions d'universités de formation, de recherche et d'Innovation, en lien étroit avec leurs territoires. L'accompagnement fort des collectivités locales et de la Région Pays de la Loire est un atout majeur qui permet aux deux universités de remplir efficacement leurs missions en dépit d'un soutien très insuffisant de l'Etat : les deux universités font partie des universités les moins bien dotées du pays. Leur taille, jugée insuffisante selon les critères en vigueur, en dépit de leur efficacité, et leur potentiel de recherche qui pâtit d'une présence très inférieure à la moyenne nationale des organismes de recherche, les ont écartées des financements extra budgétaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (Plan Campus, PIA,...). Pourtant elles ont engagé dans la période récente une démarche volontariste de structuration de la recherche en plusieurs grands pôles de visibilité internationale ; elles sont reconnues pour la qualité de leurs formations et de l'insertion professionnelle de leurs étudiants ; elles font preuve d'une capacité remarquable d'innovation notamment pédagogique : il faut souligner en particulier le projet d'alternative à la Première Année Commune aux Etudes de Santé PluriPass, géré en commun ; elles sont situées dans des agglomérations de taille comparable où il fait bon vivre et étudier.

La volonté d'un renforcement de la collaboration de l'UA et de l'UMaine en partenariat stratégique se traduisant par un rapprochement institutionnel repose donc sur un socle solide, fondé sur une volonté politique et celle des équipes des deux universités, notamment pédagogiques et de recherche, de travailler ensemble. Cette volonté est inscrite dans la déclaration des axes stratégiques et de développement de chacune des deux universités, déposées le 15 octobre dernier sur le site du HCERES. Le comité de pilotage stratégique dont le but est d'engager une réflexion collective pour mener à bien ce projet de partenariat stratégique renforcé et la définition de la forme institutionnelle la plus appropriée qu'il devra prendre à l'échéance du prochain contrat, rentre dans ce cadre.